



REQUEST FOR INFORMATION

RFI

Solution de Master Data Management

Ce document comporte 4 pages y compris celle de garde

1. CONTEXTE DE LA RFI

La présente demande d'information (RFI) ne constitue ni une consultation, ni un appel d'offres, ni un quelconque engagement du GIE groupe CCI Paris Ile-de-France à lancer ultérieurement une opération sur le même objet.

Réciproquement, les réponses à la RFI ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs.

Pour des raisons de compréhension, il est dénommé « la société », ci-après dans la RFI, les candidats y répondant.

Pour plus d'information concernant le GIE groupe CCI Paris Ile-de-France (GIE CCIR)

➔ CF annexe 1 en page 3

2. OBJET DE LA RFI

La présente demande d'information (RFI) se place dans le cadre d'analyses préliminaires du marché conduites par le GIE groupe CCI Paris Ile-de-France (GIE CCIR) en vue de la mise en place d'une solution de Master Data Management « MDM ».

L'objet de la demande d'information est de réunir des éléments d'information relatifs aux solutions de MDM disponibles sur le marché ainsi que les possibilités/fonctionnalités offertes en standard.

3. PRESENTATION DU BESOIN

Confère la « Note de cadrage mars 2026 » jointe à la demande.

4. REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses, ainsi que toutes éventuelles demandes de précision sur le RFI, devront parvenir via la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La participation d'un opérateur à une opération de sourcing (ou au RFI) n'a pas pour effet de l'affranchir du respect du secret des affaires. Il appartient aux sociétés questionnées de mentionner le cas échéant les informations contenues dans leur réponse devant être protégées par le secret commercial et industriel.

Les sociétés répondant à la RFI ne peuvent prétendre à aucune rémunération dans le cadre de l'établissement de leurs réponses.

5. QUESTIONS

➔ Cf Annexe 2 en pièce jointe

Annexe 1 – Présentation succincte du GIE groupe CCI Paris Ile-de-France

1. Présentation du Groupe CCI Paris Ile-de-France

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le groupe CCI Paris Ile-de-France se compose, outre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France (CCIR PIdF), établissement public à caractère administratif (EPA), des entités suivantes.

A. Un Groupement d'Intérêt Économique (GIE), dénommé GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France

Selon l'article L710-1 du Code de commerce "Les établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie peuvent participer, avec l'accord de l'autorité de tutelle, à la création de groupements d'intérêt public ou privé ainsi qu'à toute personne morale de droit public." Conformément à cet article, l'ensemble des activités support de la CCIR Paris Ile-de-France ont été transférées au GIE, dont les achats.

B. Huit Établissements d'Enseignement Supérieur Consulaire (EESC)

Conformément à la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses spécifications de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, les écoles suivantes de la CCIR : GOBELINS école de l'image, CFI / LEA, ITESCIA, SUP DE VENTE / ESSYM / GESCIA, ISIPCA / LA FABRIQUE, FERRANDI PARIS, sont devenues 8 EESC possédant une personnalité morale distincte et autonome de la CCIR :

- GOBELINS-CCI Paris Île de France Éducation,
- École Supérieure des Métiers de la Ville de Demain-CCI Paris Île-de-France Éducation,
- ESIEE IT-CCI Paris Île-de-France Éducation,
- École Supérieure de Vente et de Management-CCI Paris Île-de-France Éducation,
- École Supérieure de la production de la Mode et du Luxe-CCI Paris Île-de-France Éducation,
- FERRANDI-CCI Paris Île de France Éducation
- EESC HEC PARIS
- EESC ESCP BUSINESS SCHOOL

C. Deux Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales : la CCIT Essonne et la CCIT Seine et Marne

2. Présentation du GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France

A. Centrale d'achats du GIE

Le GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France agit pour son propre compte et assure une fonction de centrale d'achats au sens des articles L2113-2 et L2113-3 du Code de la Commande Publique, pour le compte de l'ensemble de ses membres.

Tous les contrats passés par le GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France dans le cadre de sa fonction de centrale d'achats sont soumis aux règles édictées par le Code de la Commande Publique. Conformément à l'article L2113-4 du CCP, les membres du GIE qui acquièrent des fournitures et des services auprès de la centrale d'achats GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France sont dispensés de leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence.

B. Liste des adhérents à la centrale d'achats à date

Sont membres du GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France et a fortiori bénéficiaires des prestations objet du présent contrat :

- La CCIR Paris Ile-de-France,
- Les 2 CCI Territoriales Essonne et Seine-et-Marne,
- Les 8 EESC :
 - Gobelins-CCI Paris Ile de France Éducation,
 - École Supérieure des Métiers de la Ville de Demain-CCI Paris Ile-de-France Éducation,
 - ESIEE IT-CCI Paris Ile-de-France Éducation,
 - École Supérieure de Vente et de Management-CCI Paris Ile-de-France Éducation,
 - École Supérieure de la production de la Mode et du Luxe-CCI Paris Ile-de-France Éducation,
 - FERRANDI-CCI Paris Ile de France Éducation,
 - HEC Paris,
 - ESCP Paris.
- CCI Event,
- Wacano,
- La Holding Éducation.

Le GIE Groupe CCI Paris Ile-de-France a vocation à élargir le collectif de ses adhérents au-delà du strict périmètre du Groupe CCI Paris Ile-de-France vers d'autres établissements publics au niveau national, notamment consulaire, y compris leurs établissements d'enseignement supérieur, centres de formation des salariés et apprentis, filiales, etc.